

Mme Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec, H4Z 1A2

OBJET: Ajout aux observations en lien avec le dossier R-3964-2016

Madame

Cette lettre est pour vous faire part de l'importance de pouvoir conserver le compteur électromécanique de manière légale face au monopole d'Hydro-Québec. L'accès à l'électricité de nos jours n'est pas un luxe et puisque c'est une nécessité, nous n'avons d'autre choix que de faire affaire avec HQ, car si le choix était disponible, il y aurait longtemps que je ne serais plus client. Être obligé de dépenser tant d'énergie, de temps et de justifications pour conserver le compteur électromécanique est tout simplement hors de sens. Gaz Metro ont remplacé leur nouveau compteur émetteur de radiofréquence en 24h lors de ma demande il y 2 ans suite à une erreur d'installation. C'est ce qu'on appelle une compagnie respectueuse de ses clients !

Pour ma part il est toujours et sera toujours hors de question de satisfaire les demandes d'Hydro-Québec, à savoir le remplacement du compteur électromécanique par un compteur de nouvelle génération émetteur continu de radiofréquence.

De même que l'option de retrait, la seule officiellement possible ici au Québec, parce qu'en Californie le compteur électromécanique est bel et bien une option DISPONIBLE.*

Avec les compteurs électromécaniques qu'Hydro-Québec disposent présentement, il n'y a plus aucune raison valable de ne pas offrir cette option.

Suite à quelques années houleuses d'insomnies et problèmes d'immunité vers 2013, j'ai dû mettre le Wi-Fi à la demande dans ma demeure (fermé continuellement sauf lors de brèves utilisations par ma conjointe), éliminer les téléphones sans fils DECT et filtrer tout ce qui émettaient des ondes et ou champs magnétiques d'importance. J'utilise mon cellulaire de façon responsable et il est toujours à plus de 30 cm de mon corps. Ma santé va beaucoup mieux depuis. Mon garçon de 6 ans n'utilise aucun appareil émetteur de radiofréquences sauf à de très rares occasions. C'est un choix personnel et les études scientifiques sont très nombreuses à aller dans ce sens, qu'il y ait consensus ou non au sein de la communauté Scientifique.

C'est pourquoi je demande expressément que la Régie autorise comme seconde option de retrait le recours à un compteur électromécanique. Si il est accompagné de frais, soit. Mais par respect pour ceux et celles qui en manifestent le besoin, c'est un devoir de vous y intéresser. C'est une question de droits humains et de respect fondamental.

Pour le compteur en question, il est toujours sur ma demeure, et Hydro-Québec reçoit les relevés à tous les 2 mois religieusement depuis déjà quelques années. Preuve indiscutable que c'est possible de conserver ce compteur.

Veuillez considérer que ce n'est pas par simple plaisir ou rébellion que j'agis ainsi, vous feriez de même si une quelconque menace à votre santé et celle de votre famille était en voie de vous être imposée, surtout dans votre propre demeure.

Merci de porter intérêt à nos demandes

Bien à vous

Jonathan Harvey
73 rue de Plaisance
Longueuil QC
J4L 1G8

* https://www.pge.com/en_US/residential/save-energy-money/analyze-your-usage/your-usage/view-and-share-your-data-with-smartmeter/smartmeter-updates/smart-meter-opt-out-program.page